



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Monsieur Yves Rouyet
Echevin de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 26/02/2024

N/Réf. : IXL20697_721_PU **IXELLES. Chaussée d'Ixelles, 93**
Gest. : TS (= partiellement en zone de protection de l'Hôtel communal et son jardin -
V/Réf. : PU2023/432-171/93 ancienne demeure Charles de Beriot et la Malibran)
Corr: Francis Dusenge DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: mettre en conformité le
NOVA : 09/XFD/1921745 placement d'une enseigne parallèle et d'une enseigne perpendiculaire

Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre courrier du 30/01/2024, reçu le 31/01/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 21/02/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Vue de la façade concernée par la demande (© Google Streetview)

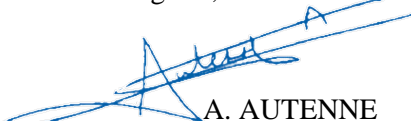



Plan de l'enseigne à régulariser (document extrait du dossier de demande)

Avis

La CRMS considère que l'enseigne a peu d'impact sur les vues vers et depuis le bien protégé. Elle préconise cependant d'uniformiser la couleur de l'enduit du rez-de-chaussée avec les étages, dans le respect de la typologie néoclassique du bâtiment et de revenir à terme à une teinte claire pour l'ensemble de la façade.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : milleclef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; pu@ixelles.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; francis.dusenge@ixelles.brussels